



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 janvier 2023 à 19 h 30, à la salle de l'âge d'or, située au 139, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents :

Madame Nancy St-Pierre	MAIRESSE
Monsieur Jérémy Huckle	Siège #2
Monsieur Charles Montamat	Siège #3
Monsieur Francis Boucher	Siège #4
Madame Manon Guérette	Siège #5

Sont absents :

Monsieur Michel Bélanger	Siège #1
Monsieur Renaud Ouellet	Siège #6

M. Jean D'Amour, directeur général par intérim, ainsi que madame Hélène Tousignant, adjointe administrative sont aussi présents.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Nancy Saint-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à,

5 personnes assistent à la séance.

01-01-2023

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jérémy Huckle

Que madame Hélène Tousignant soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

02-01-2023

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2023
5. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
6. Règlement 282-2022 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2023.
7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Montamat

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

03-01-2023

4. ADOPTION DU BUDGET

Madame Nancy St-Pierre, mairesse, présente le budget 2023 pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Guérette

QUE le budget 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

04-01-2023

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Madame Nancy St-Pierre, mairesse, présente le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jérémy Huckle

QUE le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

05-01-2023

**6. RÈGLEMENT 282-2022 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS
TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023.**

Madame Nancy St-Pierre, mairesse, présente le Règlement 282-2022 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2023 pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Francis Boucher

QUE le Règlement 282-2022 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

06-01-2023

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Montamat
de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h 44.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Hélène Tousignant
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse